## 10 ASP # 12

#### 10.1 Définitions

Crédibilité Mesure de la valeur prédictive accordée aux données

**Homogénéité** Degré auxquels les résultats espérés dans une classe de risque ont des valeurs comparables

**Pratique** Approche réaliste sachant l'objet, la nature et la portée du travail à réaliser

Risque Individus (ou compagnies) couverts par un système financier

Caractéristique d'un risque Caractéristiques mesurables et observables qui sont utilisés pour assigner à un risque une classe de risque

**Classe de risque** Sous-ensemble de risques groupés ensemble sous un système de classification des risques

**Système de classification des risques** système utilisé pour assigner chaque risque à un groupe basé sur les coûts espérés de la couverture fournie.

# 10.2 Considérations pour la sélection des caractéristiques de risques

- > Les caractéristiques doivent être corrélées avec les coûts espérés. L'interdépendance entre les caractéristiques de risque doit aussi être considérée.
- > Il doit y avoir un lien entre les caractéristiques et coûts espérés, mais pas nécessairement un lien de cause à effet
- > Doit être basée sur des faits observables et vérificables, qui ne peuvent pas être manipulés
- > La caractéristique doit être **pratique** (au niveau des coûts, temps et efforts requis pour l'obtenir)
- > Doit respecter les lois applicables
- > Suivre les pratiques de l'industrie et de la compagnie

## 10.3 Considérations dans l'établissement des classes de risques

- > Quelle sera l'utilisation? (établissement réserve ou tarification?)
- > Considérations actuarielles (anti-sélection, crédibilité, pratique, ...)
- > Autres considérations : Légales, pratiques de l'industrie, pratiques de la compagnies, ...
- > Vérifier que les résultats sont raisonnables et consistants
- 1. Important d'utiliser les primes au taux courat pour cette approche

## 10.4 Validation du système de classification des risques

- > Estimer/quantifier l'effet de l'anti-sélection
- > Utiliser les classes de risque différentes pour le test
- > Tester l'effet des différents changements (système de classif., pratiques de l'industrie, pratiques de la compagnie, etc..)

# 11 Classification traditionnelle des risques

#### 11.1 Critères d'évaluation des variables de tarification

Statistique Différence statistique significative, homogénéité, crédibilité

**Opérationnel** Variable objective, peu coûteuse à administrer et vérifiable

Social Prime abordable, lien de causalité, contrôlable et respect de la vie privée

**Légal** Il arrivent que la législation en place empêche l'utilisation de certaines variables de tarif.

## 11.2 Détermination des différentiels (relativity

#### 11.2.1 Approche de la Prime pure

Soit la variable de tarification *R*1 avec un certains nombre de niveaux, dont le niveau de base *B*. Le différentiel indiqué de la variable *R*1 pour le niveau *i* est

$$R1_{I,i} = \frac{(\overline{L} + E_L)_i}{(\overline{L} + E_L)_B} \tag{1}$$

Cette approche suppose une distributin uniforme des unités dans les autres variables. De plus, elle ignore la corrélation qu'il peut exister entre les variables de tarification.

#### 11.2.2 Approche du taux de sinistre

Soit  $P_{C,i}$  la prime au taux courant <sup>1</sup> pour le niveau i. On peut trouver les différentiels avec

Indicated Differential Chg = 
$$\frac{R_{I,j}}{R_{C,i}} = \frac{\frac{(\overline{L} + E_L)_i}{P_{C,i}}}{\frac{(\overline{L} + E_L)_B}{P_{C,B}}}$$
(2)

#### 11.2.3 Approche de la prime pure ajustée

Ajustement à l'approche vue en 11.2.1 pour limiter l'impact des biais (Distribution non-uniforme) dans la distribution.

- 1. Pour chaque niveau de l'autre variable, on calcule le différentiel moyen chargé (pondéré par les unités)
- 2. On ajuste nos unités d'exposition en multipliant par les différentiels moyen trouvés à l'étape 1.
- 3. On applique l'approche décrite en 11.2.1 en utilisant les unités d'exposition ajustées.

## 12 Classification multivariée

#### 12.1 Défaillance des méthodes de classification traditionnelles

- > La méthode de la PP ne considère pas la corrélation entre les variables dans les unités d'exposition
- > La méthode du taux de sinistre / PP ajustée ne tiennent compte que partiellement de la distribution du portefeuille.

#### 12.2 Bénéfice des méthodes de classification multivariées

- 1. Considèrent toutes les variables simultanément et ajustement automatiquement pour la corrélation entre les variables.
- 2. Tentent de capturer les effets systématiques (signal) et non les effets nonsystématiques (bruit)
- 3. Produisent des modèles diagnostics
- 4. Permettent d'inclure une considération pour les interactions entre 2 variables

## 12.3 Modèles linéaires généralisés (GLM)

## 12.3.1 Tests de diagnostic

- > Calcul de l'écart-type
- > Consistance dans les résultats d'une année à l'autre
- > Holdout : comparer le résultats espéré prédit vs résultat sur Holdout
- > Test statistique (Chi-Squared):
  - $-H_0$ : le modèle actuel (sans la variable) est adéquat

- Selon la valeur de la *p-value* :

$$\label{eq:Decision} \begin{aligned} \text{D\'ecision} &= \begin{cases} \text{p-value} < 0.05 & \text{, Rej\`ete } H_0 \\ 0.05 \leq \text{p-value} \leq 0.30 & \text{On ne peut rien conclure} \\ \text{p-value} > 0.30 & \text{, On ne rej\`ete pas } H_0 \\ \end{aligned}$$

# 13 Classification spéciale

## 13.1 Analyse de territoire

#### TODO: il manque des infos

- > Déterminer les unités géographiques
- > Calculer l'estimateur géographique
- > Lissage (smoothing)
  - Basé sur la distance
  - Basé sur les unités adjacents
- > Regroupement de territoires
- > Calculer les différentiels par territoire

## 13.2 Tarification des limites augmentées

On utilise les *increased limit factors* (ILF) pour augmenter le taux de base si l'assuré sélectionne une limite *H* supérieure à la limite de base *B*. Le ILF indiqué est

$$ILF_I(H) = \frac{(L + E_L)_H}{(\overline{L} + E_L)_B} \tag{3}$$

Si la fréquence et la sévérité sont indépendants, on a

$$ILF_{I}(H) = \frac{\text{Fréquence}_{H} \times \text{Sévérité}_{H}}{\text{Fréquence}_{B} \times \text{Sévérité}_{B}}$$
(4)

Si la fréquence est la même (peu importe la limite), alors on peut simplifier à

$$ILF_I(H) = \frac{\text{S\'ev\'erit\'e}_H}{\text{S\'ev\'erit\'e}_B} = \frac{LAS(H)}{LAS(B)}$$

où LAS(H) est le limited average severity at H limit.

## 13.2.1 Approche standard de calcul des ILF (sinistres censurés)

Voir exemple 13.2 au besoin. De façon générale, pour  $H_1 \le H_2$ , on a  $LAS(H_2) = LAS(H_1) + LAS(H_2 - H_1|X \ge H_1) \Pr(X \ge H_1)$ 

On doit utiliser les sinistres projetés (avec facteur de tendance) à l'ultime

#### 13.3 Tarificaiton de franchise

#### 13.3.1 Loss Elimination Ratio (LER) approach

Dans le cas discret,

$$LER(d) = 1 - \frac{\sum_{x_i} \max(x_i - d; 0)}{\sum_{x_i} x_i}$$

Dans le cas continu, TODO

Si on veut mesurer le LER suite à un changement de franchise (de *B* à *D*) :

$$LER(B \to D) = \frac{(L + E_L)_B - (L + E_L)_D}{(L + E_L)_B}$$

## 13.4 Grosseurs des risques en workers compensation

#### 13.4.1 Composante de frais (fees component

En *Workers Compensation*, on utilise la méthode *All Variable Approach* pour déterminer la provision pour frais. Or, une petite compagnie (i.e. petite prime) seront sous-tarifé par rapport aux frais et l'inverse pour les grandes compagnies. **on doit apporter quelques ajustements** 

- > Calculer une provision pour frais qui s'appliquera seulement sur le premier 5000\$.
- > Charger un frais constant à tous les risques
- > Accorder un rabais aux polices ayant une prime supérieure à un certain montant (escompte graduée).

Calcul de l'escompte graduée Voir au besoin exemple 13.5

## 13.4.2 Composante de perte (loss components)

Les petits risques ont tendance à avoir une expérience (en % de la prime) moins favorables que les gros risques. Il faut donc ajouter un frais constant pour perte, afin que la prime soit adéquate Voir exemple 13.6

#### 13.5 Assurance à la valeur (*Insurance-to-value*, *ITV*)

Lorsqu'un assuré est en sous-assurance, la prime n'est pas suffisante pour couvrir les paiements espérés. Il y a 2 façon de régler les problèmes de sous-assurance : coassurance ou chager une prime qui tient réellement compte des sinistres espérés.

#### 13.5.1 Coassurance

L'indemnité payée par l'assureur est

$$I = L \times \frac{F}{cV}$$

Donc, la pénalité est définie par

$$e = \begin{cases} L - I & , L \le F \\ F - I & , F < L < cV \\ 0 & , L \ge cV \end{cases}$$

où

I Indemnité

L Montant du sinistre après franchise

F Montant d'assurance sur la police

V Valeur de la propriété

c % de coassurance exigé par le contrat

e pénalité

#### 13.5.2 Variation des taux selon le niveau d'assurance à la valeur

TODO: par sûr de comprendre